

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par
M. Fournier, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« publics de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.